

**RECUEIL
DES ÉCHANGES
ET SYNTHÈSE
THÉMATIQUE
18 OCTOBRE 2022,
23 FÉVRIER ET
19 AVRIL 2023**

LES ATELIERS DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

pour le personnel dirigeant et
le personnel d'encadrement des services
d'éducation et d'accueil



Service national
de la jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

SOMMAIRE

01	Les ateliers de l'éducation non formelle Méthodologie de travail	p. 04
-----------	--	-------

02	L'éducation non formelle, un secteur en pleine expansion	p. 06
-----------	---	-------

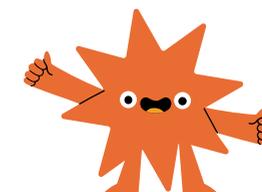
03	Le paysage de l'éducation non formelle en chiffres L'évolution du secteur de l'éducation et de l'accueil au Luxembourg	p. 08
-----------	---	-------

04	Les étapes clés de l'évolution du secteur de l'éducation non formelle au Luxembourg	p. 12
-----------	--	-------

05	Les thèmes et les sujets des trois ateliers	p. 14
-----------	--	-------

LES THÈMES

- La perception du métier par les professionnels
- La perception du métier par le grand public
- Le dispositif qualité : des outils au service du travail éducatif et du développement de l'enfant
- L'accès à une éducation non formelle de qualité pour tous les enfants
- Une offre pédagogique de qualité pour le développement et l'épanouissement de l'enfant
- La mission du personnel encadrant : plus que garder des enfants



LES SUJETS

1. Le personnel encadrant, un acteur de l'éducation non formelle
2. L'accès aux structures d'éducation et d'accueil
3. Les instruments qualité
4. Les programmes et dispositifs en place :
 - A. Le programme d'éducation plurilingue
 - B. L'inclusion
 - C. Le dispositif « aide aux devoirs »
 - D. L'offre pédagogique pour les enfants du cycle 4
5. La collaboration avec les différents partenaires éducatifs
6. Le développement professionnel
7. Le bien-être au travail

06	Pistes de réflexion et travaux en cours	p. 36
-----------	--	-------

01

LES ATELIERS DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

Les ateliers de l'éducation non formelle sont une plateforme d'échange et de co-construction lancée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Cette série d'événements donne la possibilité aux professionnels du secteur de l'éducation non formelle d'échanger sur leurs besoins et les défis auxquels ils font face, permettant ainsi au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) d'identifier les opportunités de développement de ce secteur en pleine croissance.



MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

- La direction générale du secteur de l'enfance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lancé, dans une démarche participative, les ateliers de l'éducation non formelle auprès des professionnels du secteur de l'éducation non formelle. La première rencontre s'est déroulée en automne 2022. Depuis, 3 ateliers supplémentaires qui ont réuni plus de 300 participants ont été organisés.
- L'objectif de ces échanges animés par des modérateurs est d'identifier les défis et d'évaluer la mise en œuvre des différents dispositifs et réformes.
- Les ateliers se sont déroulés sous le principe du « world café », ce qui signifie que chaque participant prend part à tous les ateliers.
- Le « world café » est un processus créatif basé sur la conversation. Cette pratique collaborative permet aux participants d'échanger, de partager leurs connaissances et leurs idées en parcourant tous les ateliers et en participant aux échanges pendant un délai imparti.
- Cette méthodologie permet de recueillir des informations et les expériences de professionnels dans un domaine donné en les impliquant activement dans le processus de réflexion sur les propositions de changement.
- Les modérateurs ont recensé et retranscrit les témoignages recueillis. Ces derniers ont par la suite été analysés par la direction générale du secteur de l'Enfance du MENJE.
- Les remarques, idées et propositions d'amélioration ont été contextualisées et regroupées par thématique. Chaque thématique est abordée sous deux angles : « les constats » et « les points d'amélioration ».

02

L'ÉDUCATION NON FORMELLE, UN SECTEUR EN PLEINE EXPANSION

Depuis une quinzaine d'années, l'éducation non formelle est en pleine expansion, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

L'offre d'accueil s'est diversifiée et l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité des pratiques éducatives au sein des structures d'éducation et d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 12 ans. Pour y parvenir, une des priorités politiques du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a été de travailler en synergie avec les professionnels et toutes les parties prenantes de l'éducation non formelle.

C'est ainsi que dans le cadre du concept participatif « Bildung am Dialog » et dans une perspective de promotion du secteur et de recherche conjointe

de solutions aux problèmes auxquels le secteur est confronté, une série d'ateliers, servant de plateforme d'échanges et de concertation entre le ministre et les acteurs de l'éducation non formelle, ont vu le jour.

Depuis le mois d'octobre 2022, les professionnels de l'accueil des enfants se sont réunis à l'occasion de trois ateliers de l'éducation non formelle. Les ateliers du 18 octobre 2022, du 23 février et du 19 avril 2023 ont rassemblé plus de 250 membres du personnel encadrant et dirigeant qui ont échangé de manière constructive sur les chances et les défis des réformes de ce secteur en pleine évolution.

La mission principale des ateliers de l'éducation non formelle était de mobiliser des acteurs du secteur



de l'éducation non formelle pour un échange constructif avec le Ministre et les professionnels du secteur. La prise de parole des différents protagonistes dans ces espaces de discussion bienveillants et structurés et leur écoute ont permis d'identifier des besoins et d'analyser les obstacles sous différents angles, qui serviront de base à l'élaboration de pistes d'action et à l'adaptation du cadre juridique existant. Cette approche a permis de rassembler des informations essentielles pour le développement de solutions innovantes et durables, la valorisation et la promotion du secteur de l'enfance et l'amélioration du dispositif d'éducation et d'accueil existant.

Ce livret résume les propos et les principales conclusions de ces 3 ateliers.

LES ATELIERS DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

PROGRAMME

- 09h00 : Accueil des participants
- 09h10 : Mot de bienvenue et discours prononcé par Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch
- 09h20 : Présentation et début des ateliers de réflexion, en français et en luxembourgeois :

L'accès à une éducation non formelle de qualité pour tous les enfants.

Une offre pédagogique de qualité pour le développement et l'épanouissement de l'enfant.

La mission du personnel encadrant : plus que garder des enfants !

- 10h20 : Pause-café
- 10h45 : Présentation des conclusions
- 11h00 : Remerciements et invitation à un apéritif convivial
- 11h30 : Clôture

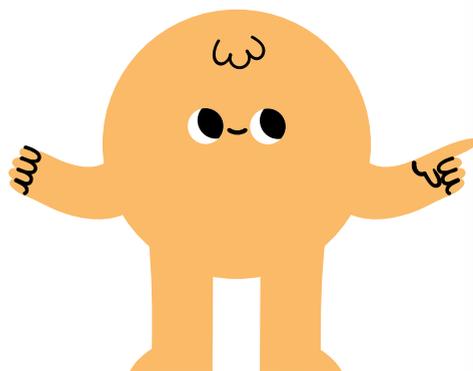
03

LE PAYSAGE DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE EN CHIFFRES

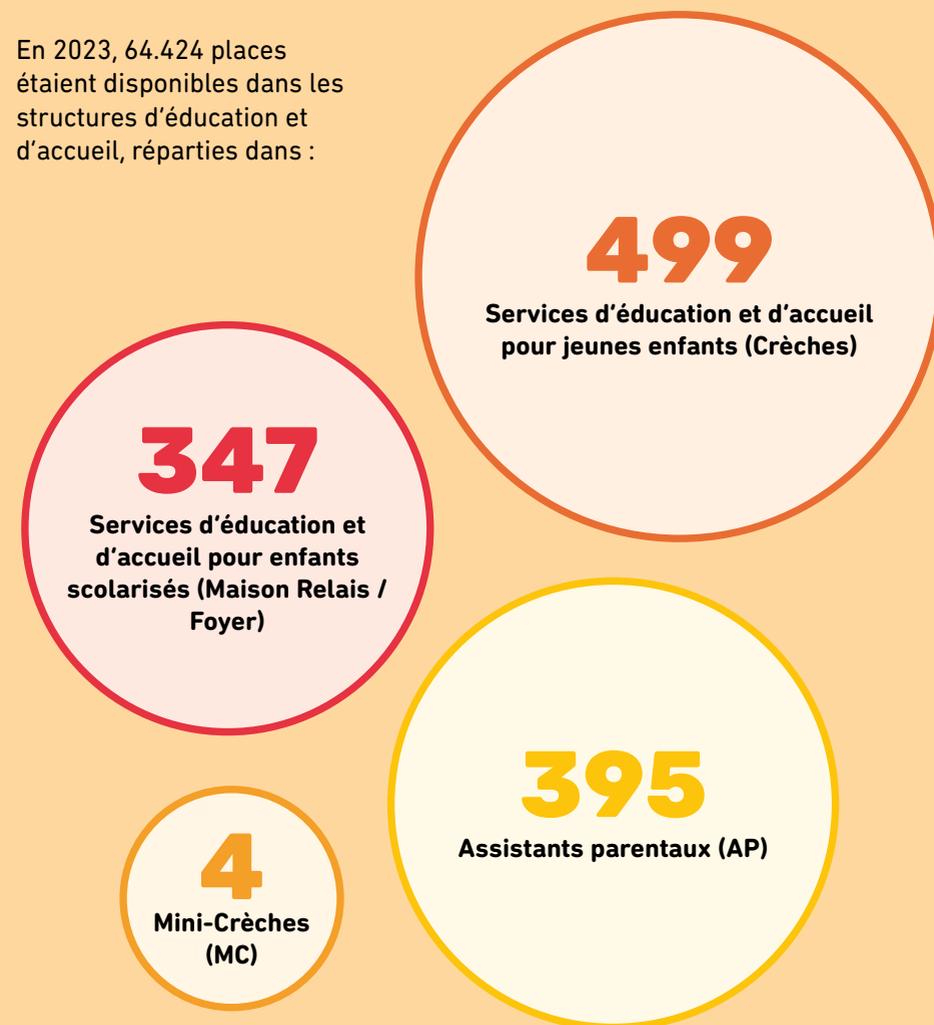
Le paysage de l'éducation non formelle est composé de différents types de structures.

D'une part l'offre est couverte par des structures relevant d'un cadre institutionnel (Services d'éducation et d'accueil (SEA) et mini-crèches (MC)), d'autre part elle est assurée par des professionnels qui exercent la fonction d'assistant parental à leur domicile. Il s'agit d'une offre éducative, complémentaire à l'école et à la famille,

appliquant les principes pédagogiques de l'éducation non formelle favorisant le développement cognitif et social de l'enfant. Ces structures sont depuis 2016 dotées d'une mission de service public, promouvant la cohésion sociale tout en favorisant l'intégration sociale des enfants.



En 2023, 64.424 places étaient disponibles dans les structures d'éducation et d'accueil, réparties dans :

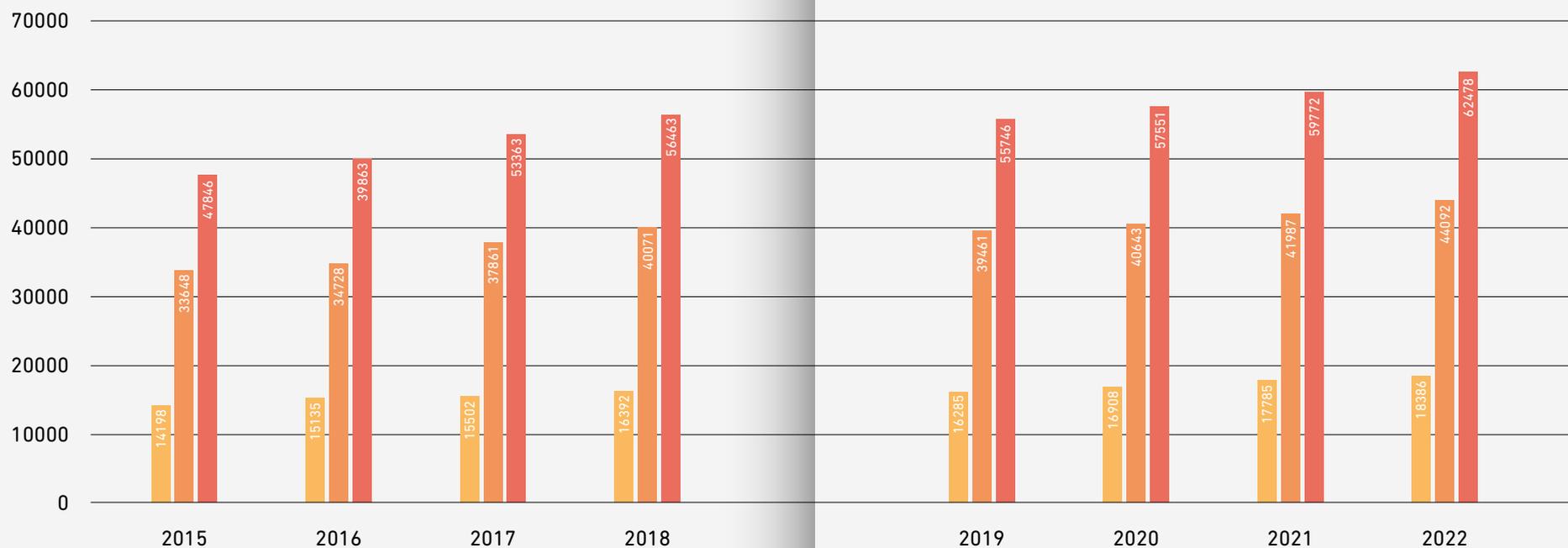


L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE L'ACCUEIL AU LUXEMBOURG

Le nombre de places d'accueil et les exigences de qualité augmentent au même rythme que les besoins en personnel qualifié.



- jeunes enfants
- enfants scolarisés
- total



04

LES ÉTAPES CLÉS DE L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE AU LUXEMBOURG

L'éducation non formelle représente avec la famille et l'école, un pilier important dans le cadre de « l'espace d'expérience sociale » pour les enfants au Luxembourg (MENJE 2022). Face à l'évolution du secteur de l'éducation non formelle, une série de mesures ont été prises et des conditions ont été fixées en vue de promouvoir le développement qualitatif de l'accueil. Elles sont listées ci-dessous :

2009

- Introduction du système « chèque-service accueil ». Depuis sa mise en place, le nombre de places d'accueil dans les structures d'éducation et d'accueil a plus que doublé. La fréquentation des structures d'éducation et d'accueil et la participation à des offres d'éducation non formelle font partie de la réalité des enfants au Luxembourg.

2013

- L'entrée en vigueur du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 relatif à l'agrément à accorder aux gestionnaires des services d'éducation a permis une harmonisation du cadre législatif applicable à l'accueil institutionnel.

2016

- Introduction du dispositif « assurance qualité » dans le cadre de la Loi modifiée du 4 août 2008 sur la Jeunesse.
- Introduction du « Cadre de référence national de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes ».

2017

- Introduction du programme d'éducation plurilingue dans les services d'éducation et d'accueil au profit des enfants non-scolarisés de 1 à 4 ans permettant le contact précoce

et quotidien avec le luxembourgeois et le français de manière ludique et adapté à l'âge et au rythme des enfants.

2018

- Entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 19 octobre concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires des mini-crèches qui traduit la volonté gouvernementale de compléter l'offre des structures d'éducation et d'accueil en place.

2022

- Mise en œuvre du nouveau dispositif de la formation continue pour le secteur de l'éducation non formelle
- Mise en œuvre du dispositif « aide aux devoirs »
- Introduction de la gratuité partielle de l'accueil et de la gratuité des repas

pendant les semaines scolaires. Les structures de l'éducation non formelle constituent un des lieux de promotion sociale qui permettent à l'enfant de développer à la fois des compétences indispensables pour le soutenir dans sa scolarité et dans son développement. À ce titre, l'accueil et les repas de midi des enfants soumis à l'obligation scolaire sont gratuits pendant les périodes scolaires depuis le 12 septembre 2022, indépendamment du revenu du ménage dans lequel vit l'enfant.

05

LES THÈMES ET LES SUJETS DES 3 ATELIERS

LA PERCEPTION DU MÉTIER PAR LES PROFESSIONNELS

L'ACCÈS À UNE ÉDUCATION NON FORMELLE DE QUALITÉ POUR TOUS LES ENFANTS

LA PERCEPTION DU MÉTIER PAR LE GRAND PUBLIC

UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE DE QUALITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

LE DISPOSITIF QUALITÉ : DES OUTILS AU SERVICE DU TRAVAIL ÉDUCATIF ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

LA MISSION DU PERSONNEL ENCADRANT : PLUS QUE GARDER DES ENFANTS

Les concertations entre les participants au sein des ateliers thématiques ont permis de dresser des constats, de rassembler des propositions ou des pistes d'amélioration autour des sujets suivants :

01

LE PERSONNEL ENCADRANT, UN ACTEUR DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

02

L'ACCÈS AUX STRUCTURES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL

03

LES INSTRUMENTS QUALITÉ

04

LES PROGRAMMES ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

05

LA COLLABORATION AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES ÉDUCATIFS

06

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

07

LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

01

LE PERSONNEL ENCADRANT, UN ACTEUR DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

LES CONSTATS

- Le personnel encadrant considère qu'en tant qu'acteur de l'éducation non formelle, son rôle a évolué de manière positive et cette évolution a entraîné **une valorisation de son image professionnelle**.
- **Observer, accompagner, écouter et soutenir les enfants** sont les principales missions citées pour décrire son rôle.
- **Malgré les différentes fonctions (personnel encadrant et dirigeant)**, une grande majorité des participants s'identifient comme étant des acteurs de l'éducation non formelle ou en passe de le devenir.

Le rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg montre que l'éducation non formelle a un impact sur le bien-être subjectif des enfants (MENJE 2022). Le grand public n'est cependant pas toujours conscient du travail éducatif accompli dans les structures, bien que le secteur de l'éducation non formelle fasse désormais partie intégrante de la vie quotidienne de nombreux enfants. En effet, 55 593 enfants résidant au Luxembourg bénéficient du chèque-service accueil, ce qui représente 62 % de la population globale d'enfants résidant au Luxembourg (Rapport d'activité MENJE, 2022).

LES PISTES D'AMÉLIORATION

A la suite des échanges, les propositions suivantes ont été mises en avant :

L'image publique du professionnel, qui par sa fonction est un acteur de l'éducation non formelle et un partenaire éducatif, doit être mieux véhiculée par les représentants politiques

Disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour pouvoir agir en tant que **partenaire et acteur éducatif** (aménagement des locaux, matériel, taux de personnel, etc.)

02

L'ACCÈS AUX STRUCTURES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL

LES CONSTATS

- Le **CSA est un bon outil de financement** et offre une flexibilité aux parents.
- Bien que les exigences au niveau de la qualité aient été harmonisées, une **différence subsiste au niveau du financement entre les structures commerciales et conventionnées**.
- L'offre d'accueil permet une **meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle**.
- L'éducation non formelle **favorise le développement émotionnel et social** des enfants.
- La **taille grandissante des structures impacte les liens** entre le personnel et les enfants.
- Les **attentes des parents** par rapport au travail pédagogique **ont changé**.
- L'**offre d'accueil actuelle** dans certaines communes **est insuffisante** et ne permet pas toujours de répondre aux besoins des parents.
- Les parents demandent des **horaires d'accueil flexibles**.
- Le Luxembourg est considéré comme un **des pionniers en matière de gratuité** de l'offre d'accueil pour les enfants scolarisés.
- Dans les structures commerciales, **la non-indexation** du chèque service accueil **peut avoir pour conséquence l'augmentation des frais pour les parents**.
- L'**hétérogénéité des enfants** accueillis dans des structures de l'éducation non formelle **est citée comme un des facteurs favorables à l'épanouissement des enfants**.

Parmi les réformes mises en œuvre au cours des dernières années, certaines se sont concentrées sur le développement de l'offre, afin de donner à tous les enfants les mêmes chances de départ, indépendamment de leur milieu d'origine. Une série de mesures de gratuité et d'allègement des coûts pour les parents, visent à faciliter l'accès à l'éducation non formelle. Ainsi, à travers le chèque-service accueil (CSA) et les différentes mesures de gratuité mises en place, le système d'éducation non formelle est accessible à chaque enfant.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

A la suite des échanges, les propositions suivantes ont été mises en avant :

Harmoniser les modes de financement

Développer l'offre par rapport aux besoins des parents
(flexibilité des horaires...)

Assurer une communication cohérente et régulière auprès des parents sur les différents dispositifs de gratuité pour les aider à mieux comprendre le système de financement

03 LES INSTRUMENTS QUALITÉ

Une série de dispositions législatives prévoit des instruments pour garantir la qualité dans le secteur de l'éducation non formelle, à savoir :

Afin de mettre en œuvre les principes pédagogiques de ce cadre, les participants ont soulevé les points suivants :

LES CONSTATS

- Le Cadre de référence est un outil de travail et d'auto-évaluation qui facilite le travail pédagogique et promeut le développement des structures. Au vu du nombre de tâches à réaliser, **le temps imparti est insuffisant pour se familiariser avec les documents de référence.**
- Le Cadre de référence permet de travailler dans **le respect de l'enfant et de ses besoins**. L'autonomie de l'enfant est renforcé.
- Le **suivi effectué** par les agents régionaux **soutient le travail pédagogique.**
- Malgré l'harmonisation des pratiques pédagogiques depuis la mise en œuvre du dispositif qualité, les **modes de financement ne sont pas harmonisés.**
- **Les lignes directrices et les champs d'action permettent de structurer le travail pédagogique** tout en encourageant la créativité du personnel.
- **L'augmentation des tâches administratives** a permis de promouvoir la qualité grâce à la documentation du travail. Elle **constitue toutefois une charge de travail supplémentaire** qui ne s'est pas traduite par une hausse suffisante des effectifs.
- Le **journal de bord constitue un outil de communication interne.**

1. Le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 fixe une série de dispositions et de normes par rapport au personnel encadrant (qualification, ratio d'encadrement) et par rapport aux infrastructures qui impactent la qualité
2. La loi jeunesse introduit le dispositif « assurance qualité » qui définit les conditions à remplir en vue de l'obtention de la reconnaissance pour devenir prestataire du chèque-service accueil
3. L'introduction du Cadre de référence national de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes
4. Le cadre de référence décrit le rôle et l'attitude des pédagogues, qui consiste à mettre en place un environnement favorisant un sentiment de sécurité et un apprentissage autonome. Un accent particulier est mis sur le respect des droits fondamentaux de l'enfant.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

- | | |
|--|---|
| Adapter le ratio d'encadrement , particulièrement pour des activités ayant lieu à l'extérieur de la structure | Proposer des formations continues sur l'utilisation du journal de bord et la rédaction du Concept d'action général (CAG) |
| Rédiger une version plus courte et plus compréhensible du Cadre de référence national , qui soit adaptée aux pratiques pédagogiques quotidiennes | Assurer une meilleure communication entre les membres du personnel encadrant , afin d'assurer la transmission d'informations |
| Augmenter le temps de préparation nécessaire à la concertation interne , aux réunions dédiées à la préparation des activités ou pour pouvoir se familiariser avec les outils et les instruments qualité et leur mise en œuvre | Avoir une plus grande cohérence au niveau du contenu des documents (p.ex. correspondance entre le journal de bord et les champs d'action du Cadre de référence national) |
| Mener des réflexions sur une répartition plus efficace des tâches , pour permettre au personnel pédagogique de se concentrer sur le travail éducatif | |

04

LES PROGRAMMES ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

A. LE PROGRAMME D'ÉDUCATION PLURILINGUE

Plus de 170 nationalités cohabitent au Luxembourg et 200 000 salariés frontaliers viennent chaque jour y travailler. L'économie du pays est caractérisée par une grande ouverture et la population se distingue par sa diversité. C'est dans ce contexte que s'inscrit la question de l'apprentissage des langues et le programme d'éducation plurilingue destiné aux enfants de 1 à 4 ans, offert dans les services d'éducation et d'accueil (SEAJ) et les mini-crèches prestataires du chèque-service accueil. Ce programme s'inscrit dans la politique d'égalité des chances poursuivie par le gouvernement. En exposant les enfants

au luxembourgeois et au français, les enfants prennent plaisir à se familiariser avec les langues. Le contact précoce et quotidien avec le luxembourgeois et le français se fait de manière ludique et il est adapté à l'âge et au rythme de l'enfant. Le luxembourgeois est un élément d'intégration important. Une familiarisation précoce avec cette langue permet aux enfants qui n'ont que peu ou pas de contact avec le luxembourgeois dans leur cadre familial, de l'apprendre dès leur plus jeune âge. Les langues véhiculées au sein de la cellule familiale ne sont pas pour autant négligées. Tous les enfants sont encouragés à s'exprimer dans leur langue, car elle est essentielle pour leur développement identitaire et langagier. Cette valorisation contribue à éveiller la curiosité et l'intérêt des jeunes enfants pour les différentes cultures et les langues qui les entourent. Pour accompagner la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue, un conseil scientifique a été créé. Il rassemble 12 experts nationaux et internationaux dans des domaines divers comprenant la petite enfance, le plurilinguisme, le développement langagier et l'éducation plurilingue. Par leurs avis fondés et leurs critiques constructives, ils contribuent à développer les pratiques éducatives et à garantir la pertinence et la cohérence des efforts.

LES CONSTATS

- Ce **programme permet aux enfants de se familiariser avec les langues nationales** et de partager des valeurs.
- La **diversité culturelle et la référence aux langues maternelles permettent aux enfants de développer une ouverture d'esprit précoce.**
- Il existe **une certaine inégalité en termes d'utilisation des langues nationales dans les structures.** Le programme d'éducation plurilingue n'est pas appliqué de manière uniforme.
- **Difficulté pour certaines structures de recruter du personnel** disposant d'un niveau de langue C1 en français et/ou en luxembourgeois.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Réévaluer le niveau de langue exigé dans le cadre de la communication avec les enfants

Sensibiliser les parents à ce dispositif qui familiarise l'enfant avec la diversité culturelle à travers les langues

Promouvoir la communication auprès des parents autour des modalités financières liées au programme d'éducation plurilingue

04

LES PROGRAMMES ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

(suite)

B. L'INCLUSION

La notion d'inclusion repose sur un principe qui met en avant la reconnaissance de la diversité comme une richesse au sein du groupe. Une approche inclusive considère que chaque enfant est différent, qu'il a sa propre individualité et qu'il est capable de développer des compétences

LES CONSTATS

- **Les aides financières permettant la prise en charge** des enfants à besoins spécifiques **ne sont pas harmonisées.**
- **Le temps disponible et les ressources humaines nécessaires** pour assurer la prise en charge des enfants à besoins spécifiques **sont insuffisants.**
- La **diversité et la complexité des besoins** et des situations à gérer constituent **un défi pour le personnel encadrant.**

en fonction de ses expériences, connaissances et acquis. Le travail du personnel pédagogique consiste à proposer des offres pédagogiques et à encourager l'expérimentation. Ces offres doivent être adaptées à chaque enfant, au quotidien, afin qu'il dispose des mêmes opportunités de jeu et d'apprentissage. L'approche inclusive nécessite de concevoir un apprentissage centré sur l'apprenant et requiert que les structures s'adaptent aux besoins de l'enfant. Afin d'élaborer des offres éducatives adaptées, le personnel doit être à l'écoute de l'enfant et de ses besoins afin de cerner ses compétences et son niveau de compréhension. L'éducation centrée sur l'apprenant part du principe que chaque enfant est différent, qu'il apprend à son propre rythme et qu'il est doté de compétences et de capacités différentes. La mise en place d'un environnement adapté aux besoins des enfants leur permet de participer activement aux activités proposées.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Prévoir une aide individualisée dispensée par des professionnels spécialisés pour répondre aux besoins d'enfants présentant un handicap physique ou mental

Diversification de l'offre de formation continue en vue d'améliorer les pratiques éducatives par rapport aux enfants à besoins spécifiques

Renforcement des moyens pour la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques (aménagement, personnel paramédical, formations)

04

LES PROGRAMMES ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

(suite)

C. LE DISPOSITIF « AIDE AUX DEVOIRS »

Au début de l'année scolaire 2022-2023, le dispositif « aide aux devoirs » est entré en vigueur dans les structures d'éducation et d'accueil. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013, qui prévoit les prestations obligatoires à proposer par un service d'éducation et d'accueil en vue de l'obtention d'un

LES CONSTATS

- **Le dispositif « aide aux devoirs » renforce le partenariat** entre les SEAS, l'école et la famille.
- **Le dispositif « aide aux devoirs »** soulage les parents.
- **L'utilisation du journal de classe digital « e-Bichelchen » commence à se généraliser** mais est tributaire de son utilisation à l'école fondamentale.
- **La flexibilité dans la fixation du créneau horaire constitue un atout** dans l'organisation journalière des SEAS.
- **La mise en place du dispositif a permis de clarifier le rôle du personnel encadrant.**
- **La responsabilité des parents en matière d'éducation** risque de passer au second plan.
- **L'aménagement d'espaces fonctionnels en accord avec la pédagogie ouverte** est en contradiction avec la mise en œuvre de l'aide aux devoirs.

agrément ministériel. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une nouvelle prestation, mais d'une harmonisation de sa mise en œuvre. Le dispositif définit le rôle et les responsabilités du personnel encadrant. Les conditions suivantes doivent être réunies :

- Mise à disposition d'un environnement de travail calme et adapté
- Définition d'un créneau horaire fixe d'une heure
- Introduction d'un journal de classe digital permettant de faciliter la communication autour des devoirs à domicile entre l'enseignant, les parents et le personnel éducatif
- Définition du rôle et du profil pédagogique du personnel éducatif chargé de l'encadrement de cette prestation
- Désignation d'une personne de référence qui établit le lien avec le personnel enseignant

Le dispositif « aide aux devoirs » est suivi par un comité d'accompagnement réunissant les différentes parties prenantes de l'enseignement fondamental, de l'éducation non formelle, des représentants du ministère et du Service national de la jeunesse (SNJ).

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Faciliter les procédures permettant d'accéder au compte utilisateur IAM

Généraliser l'utilisation du journal de classe digital, e-Bichelchen

Sensibiliser les parents à la nécessité de suivre les devoirs à domicile de leurs enfants

Renforcer les échanges structurés avec les professionnels de l'enseignement fondamental

Sensibiliser les parents par rapport au rôle du personnel d'encadrement dans le cadre du dispositif « aide aux devoirs »

04

LES PROGRAMMES ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

(suite)

D. L'OFFRE PÉDAGOGIQUE POUR LES ENFANTS DU CYCLE 4

LES CONSTATS

- La question de l'attractivité des offres pédagogiques pour les enfants du cycle 4 a été soulevée.
- Dédier un espace aux enfants du cycle 4 est nécessaire afin qu'ils aient un lieu où ils peuvent se retrouver.

Les besoins des enfants évoluent avec l'âge. Si le jeu, le mouvement et les routines sont plutôt au centre des besoins des jeunes enfants, les camarades et la participation jouent un rôle important pour les enfants plus âgés. Cette phase de la vie donne lieu à de nombreux changements, non seulement sur le plan physique, mental et social, mais également ceux liés à la transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire. Il est donc primordial de bien accompagner et de répondre au mieux aux besoins des enfants. Dans le contexte des ateliers, une réflexion a été menée sur l'offre pédagogique s'adressant aux enfants du cycle 4 et sur la question du développement de cette offre. À cet égard, les participants ont évoqué les points d'amélioration suivants :

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Créer un Comité des enfants pour favoriser l'écoute et la participation des enfants

Mettre à disposition des supports d'information adaptés aux besoins des enfants

Proposer des activités qui répondent aux besoins et aux intérêts des enfants du cycle 4 : visites du Planning Familial, des maisons des jeunes, musées, lycées, etc.

Responsabiliser les élèves du cycle 4 pour les préparer à leur transition vers le secondaire

Accompagner l'enfant pour le préparer à la transition vers le secondaire en se focalisant sur ses centres d'intérêt

05

LA COLLABORATION AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES ÉDUCATIFS

LES CONSTATS

- Dans l'ensemble, **le partenariat entre le personnel éducatif et les parents se déroule bien** (phase de familiarisation, soirées parents, portes ouvertes...), mais reste limité. La mise en réseau avec les parents requiert des horaires de travail flexibles.
- La **communication entre le personnel des structures d'éducation et d'accueil et le personnel enseignant doit être promue**.
- Le **personnel enseignant ne semble pas toujours avoir une bonne connaissance** du contenu et des principes de l'éducation non formelle.
- Les **locaux (la bibliothèque, les salles de classe...)** de l'école **ne sont pas toujours mis à disposition** des services d'éducation et d'accueil.
- La **mise en réseau des professionnels** est un élément essentiel pour le partage de bonnes pratiques et le **renforcement du sentiment d'appartenance** au groupe éducatif.

Les structures d'éducation et d'accueil ont trouvé leur place dans le paysage éducatif et sont désormais définies comme des lieux d'éducation non formelle. Les structures d'éducation et d'accueil proposent à de nombreux enfants un cadre éducatif et pédagogique complémentaire. La collaboration entre les différentes parties prenantes (parents, école, service psycho-social etc.) est un des piliers de l'éducation non formelle, étant donné que la mission de l'éducation est fondée sur le partenariat. Dans ce contexte, une mise en réseau est essentielle pour favoriser la complémentarité des rôles éducatifs. Le partenariat avec les parents fait partie des champs d'action de l'éducation non formelle. Ainsi, en dehors de la fonction d'encadrement des enfants, les SEA constituent des espaces où les parents peuvent poser des questions et être conseillés. L'enfant, avec son droit à une éducation et à une formation de qualité, est au centre de la politique éducative. Dès lors, une perspective centrée sur l'enfant dans le cadre du rapprochement entre l'éducation formelle et non formelle s'avère nécessaire.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Créer une plate-forme de développement de la qualité pour l'échange pédagogique, des bonnes pratiques et le développement conjoint des compétences pédagogiques

Organiser plus d'échanges avec les parents pour les informer de nouvelles mesures étatiques qui devront être mises en œuvre au sein des structures

Disposer de plus de temps pour avoir un échange structuré et régulier avec des partenaires éducatifs relevant d'autres organismes

Favoriser le développement de « campus » réunissant les structures de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle

Renforcer l'harmonisation des dispositions liées à la sécurité des infrastructures

Mieux coordonner les transitions entre l'institution formelle et non formelle au niveau conceptuel

Répertorier les aides, les acteurs et les contacts utiles et les communiquer aux parents afin de mieux pouvoir les guider dans leurs demandes

Renforcer la visibilité et la promotion des missions et des tâches de l'éducation non formelle afin de montrer la complémentarité entre l'éducation formelle et non formelle

Promouvoir les échanges réguliers au sein des SEA et entre les différents SEA

06

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'évolution du secteur de l'éducation non formelle a engendré une demande de main d'œuvre importante et le travail avec les enfants nécessite un réajustement régulier des

LES CONSTATS

- **L'hétérogénéité des diplômes détenus par le personnel est considérée comme un atout** au sein des équipes.
- **Les difficultés de recrutement freinent** l'atteinte des objectifs pédagogiques.
- **Les informations sur les formations continues sont facilement accessibles.**
- **Le manque de ressources constitue un frein à la participation aux formations continues**, dans la mesure où les structures sont confrontées au problème de remplacement.
- **Le catalogue de formations est apprécié**, même si des cours de perfectionnement sur certains thèmes font défaut.
- **Certaines formations sont redondantes.**
- Bien que l'hétérogénéité des langues soit considérée comme un atout, **les écarts de compétences linguistiques constituent un défi** au niveau de la communication et de la cohésion au sein de l'équipe.

compétences requises pour exercer dans ce secteur. Différentes mesures ont été mises en place afin de contribuer au développement de la main d'œuvre et au développement des compétences. Un des éléments clés de la qualité de l'encadrement pédagogique est la formation du personnel. Le dispositif de la formation continue propose depuis 2022 des formations gratuites au personnel du secteur de l'éducation non formelle. La formation continue permet de développer les compétences, elle contribue au développement professionnel, impacte la qualité de l'accueil et la compréhension commune du Cadre de référence national de l'Education non formelle des enfants et des jeunes.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Ancrer le CRN dans le programme de formation de base du Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales (LTPES)

Augmenter le nombre de places dans les cours de formation continue obligatoires (p.ex. mini-bus, premier secours, inclusion, multilinguisme)

Augmenter les offres de formation continue en langue anglaise

Promouvoir l'apprentissage des langues usuelles du pays

Restructurer le catalogue de la formation continue en fonction de l'ancienneté, de la responsabilité et de la carrière du personnel

Promouvoir la diversité de l'offre de formation et l'adapter à tous les niveaux de carrière et linguistiques

Renforcer les formations des professionnels en cours d'emploi

Diversifier les formats de formations (ateliers, groupes de parole, e-learning, etc.)

Promouvoir des contenus, objectifs et profils professionnels ciblés par les nouvelles formations proposées aux personnes désirant entamer un apprentissage pour adultes, comme par exemple le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP).

Élargir l'offre de formation et proposer des formations délocalisées, par exemple dans le nord du pays

07 LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le bien-être au travail est un état d'esprit qui se caractérise par un sentiment de satisfaction et d'épanouissement personnel des salariés dans le cadre de la vie professionnelle. Au sens large du terme, le bien-être au travail englobe à la fois le bien-être physique qui vise à préserver la santé physique des salariés (renforcer les règles de sécurité, mettre en

LES CONSTATS

- **La contrainte pour le personnel de constamment devoir se réorganiser** par rapport aux présences et pour respecter les ratios d'encadrement constitue un défi quotidien et un facteur de stress.
- **Les besoins diversifiés des enfants et la polyvalence des exigences représentent des défis majeurs** et constituent une charge mentale pour le personnel.
- **La convention collective offre une sécurité** et des avantages au personnel du secteur conventionné.
- **Les repas gratuits et partagés avec les enfants sont très appréciés par le personnel.**
- **Le taux d'absentéisme est un défi pour l'organisation des ressources humaines.**
- **Le ratio d'encadrement et le nombre limité de postes à temps plein** sont des facteurs qui favorisent le stress au travail.
- **Le manque de ressources et les difficultés liées au recrutement ont des conséquences néfastes sur la qualité de vie et sur le bien-être au travail.** Ces manques se répercutent sur la qualité du travail pédagogique et augmentent le risque d'un burn-out professionnel.

place un espace de travail ergonomique,) et le bien-être mental qui vise à favoriser l'état psychologique des salariés dans le milieu professionnel (prévenir les situations de stress, contribuer à la valorisation des salariés). La conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle est également une notion essentielle de la définition du bien-être au travail. En veillant au bien-être des salariés dans l'entreprise, l'employeur favorise l'investissement de ces derniers sur le long terme et fidélise les nouveaux talents. L'épanouissement professionnel des salariés accroît la motivation et l'engagement des collaborateurs. Les participants ont soulevé les points suivants dans le contexte du bien-être :

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Améliorer le ratio d'encadrement

Améliorer l'architecture des bâtiments éducatifs et notamment l'insonorisation

Proposer et généraliser les journées de travail en continu, c'est à dire sans coupures non rémunérées et promouvoir des contrats de travail à temps plein

Prévoir des journées de « team building » et de développement personnel

06

PISTES DE RÉFLEXION ET TRAVAUX EN COURS



En sciences sociales, le monde d'aujourd'hui est qualifié de volatile, incertain, complexe, ambigu et difficile à prédire. Dans ce monde en évolution constante et rapide, les missions du système éducatif, dont fait partie le secteur de l'éducation non formelle, doivent être adaptées pour apporter des réponses aux défis qui se posent et permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir dans ce monde complexe et changeant.

Ce livret est un recueil synthétique qui témoigne d'une démarche participative entamée en octobre 2022, avec la mise en place d'un processus consultatif sur les défis et les chances du secteur de l'éducation non formelle au Luxembourg. Cette série d'ateliers a permis de dresser un état des lieux en identifiant les points à améliorer dans le secteur de l'éducation non formelle. Les données collectées de manière participative alimenteront les réflexions au sein du ministère, en concertation avec ses partenaires. Des pistes concrètes, qui sont détaillées à la page suivante, sont en cours de réflexion et les échanges avec les professionnels du secteur de l'enfance vont se poursuivre au cours des années à venir.

- Poursuivre la promotion de l'éducation non formelle auprès des parents et du grand public
- Veiller à la cohérence des informations émises par les différentes instances ministérielles
- Poursuivre le processus de consultation et d'échange avec les professionnels du secteur
- Adaptation du Cadre de référence national de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes et du cadre légal aux évolutions de la société et aux réalités du terrain, afin de répondre aux défis du secteur. Les adaptations se font dans une démarche participative avec des échanges réguliers avec les acteurs du secteur
- Intensifier la collaboration entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle
- Promouvoir les centres de ressources
- Promouvoir la diversification des profils professionnels requis par le secteur de l'éducation non formelle pour répondre aux besoins en ressources humaines des structures d'éducation et d'accueil
- Adapter l'offre de formations continues pour assurer un encadrement de qualité
- Promouvoir l'apprentissage des langues usuelles du pays en développant une offre de formation à visée professionnelle



© **Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse**
33, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
men.lu

ISBN : 978-2-49673-307-5
Parution : décembre 2023
Réalisation : MENJE – Service de
l'éducation et de l'accueil